

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78181

Objet

REORGANISATION DES SERVICES
TECHNIQUES MUNICIPAUX.
PARAGRAPHE L. Création d'un
emploi de Directeur.

DATE DE CONVOCATION

27 novembre 1978

DATE D'AFFICHAGE

27 novembre 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 22
Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le 1er décembre à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, Melle FOUCHE, MM. LIS,
LACHAUD, FABER, BOUCHET, BOUTET, COLLE, PAPEAU, POUMAILLOUX,
MONTRON, NAULIN, DUFEIL, MAURELLET, BOTSARD, GUICHAOUA, BROTEAU,
TAP, CABAL, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. me TACQUET par M. BUJARD
M. PELLETIER par M. MAURELLET

Absents : MM. VIAUD, BOULAN, BERLAND

M. Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Municipalité a estimé qu'il s'avérait indispensable de
regrouper l'ensemble des Services Techniques sous une seule direc-
tion, à compter du 1er Janvier 1979.

En effet, M. le Directeur Départemental de l'Équipement a été
informé en temps opportun de l'intention municipale, étant précisé
que la reprise par la Ville de la gestion directe du service
"Voirie et Réseaux Divers" coïncide pratiquement avec le départ à la
retraite de M. CHARBONNET, Ingénieur Divisionnaire des T.P.L.
auquel il y a lieu de rendre hommage pour son concours et sa compéten-
ce hautement appréciés.

La réorganisation des Services Techniques Municipaux nécessite,
en conséquence, la création d'un emploi de Directeur pour commune de
20.000 à 40.000 habitants, lequel sera appelé à diriger la totalité
des services d'architecture et bâtiments, de voirie et réseaux
divers, espaces verts, parcs et jardins, etc...

M. PÉRAUDEAU Jacques, Ingénieur Subdivisionnaire, ayant 18
années de fonctions dans ce grade, remplit très largement les
conditions requises (6 ans de fonction dans ce grade) pour être
nommé directement Directeur des Services Techniques de la Ville de
Royan.

./.

Le Conseil Municipal a approuvé favorablement le projet de création d'un emploi de Directeur des Services Techniques de 140.000 F.A. par habitant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Qui l'exposé de M. le Rapporteur

Vu le projet de réorganisation des Services Techniques Municipaux

Vu le statut général du personnel communal

Considérant la nécessité et l'urgence de créer un emploi de Directeur des Services Techniques,

DECIDE :

- de créer un emploi de Directeur des Services Techniques,
- de pourvoir à cet emploi dès le 1er Janvier 1979, date fixée pour le regroupement et la réorganisation de l'ensemble des Services Techniques Municipaux,
- de recruter et nommer à cet effet M. PERAUMAU Jacques, Ingénieur Subdivisionnaire (échelon Exceptionnel).
- de compléter, en conséquence, l'état du personnel à annexer au Budget primitif pour l'exercice 1979.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre M. les Membres présents

